

Présents : J.C. Delon, président de la commission O.M., Luc Pichon, président de la CCGA, Vincent Tourre, Pôle Environnement / Coordonnateur de collecte Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, les délégués des différentes communes de la CCGA.

PREAMBULE

Monsieur Luc Pichon a rappelé les différents aspects concernant la collecte des « Ordures Ménagères » dans la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Aspect financier

- A la suite du déséquilibre du budget « O.M. », la chambre régionale des comptes a enjoint la CCGA de retrouver l'équilibre au bout d'un an.
- Pour retrouver cet équilibre, KPMG, société d'études financières à qui la CCGA a demandé un audit, préconisait une augmentation de la redevance de 140%.
- La CCGA a cherché une autre solution. Elle a négocié de façon à obtenir un délai plus long pour équilibrer les comptes de la collecte des O.M.
- Pour être certaine des recettes concernant l'enlèvement des O.M., la CCGA a voté le passage de la Redevance de l'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM -facture reçue par le redevable dont le montant est fonction du nombre de sacs mis dans les « poubelles grises » avec la carte « pass ») à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM – taxe adossée à la valeur locative du logement et inscrite sur l'avis d'impôt de la taxe foncière – la TEOM est actuellement de 17,7 %).

Aspect juridique

- En ce qui concerne la plainte portée contre X, en 2019, pour diffamation contre les élus lors d'une réunion d'usagers à Vallon Pont d'Arc, le juge doit rendre sa décision au 30 novembre.

L'avenir

Puis M. Luc Pichon a fait part de son souhait de se projeter dans l'avenir pour les ordures ménagères :

2019 a été abominable

2020 a été très inconfortable

2021 n'est toujours pas satisfaisant.

Il a rappelé que

- **le traitement** des ordures ménagères était de la compétence du SICTOBA ; le SICTOBA (qui regroupe trois communautés de communes) équilibre ses comptes et envoie sa facture à la CCGA ;
- **la collecte** des ordures ménagères est de la compétence de la communauté de commune qui facture l'utilisateur.

Il serait souhaitable de traiter le problème des ordures ménagères dans sa globalité : traitement et collecte. Pour cela, il est nécessaire de se faire accompagner : le choix s'est porté sur VERDICITE. Le SICTOBA est chargé d'une étude qui questionne tous les choix qui s'offrent pour résoudre les problèmes liés aux ordures ménagères dans les trois communautés de communes.

Rappel des améliorations apportées pour la saison 2021 en ce qui concerne la collecte en PAV (Point d'Apport Volontaire) :

- 20 colonnes ASTECH de 4 m3 en place depuis mai
- Ouverture des tambours sur une grande partie des sites (entre avril et juin), donc plus de volume dans les bacs
- Passage aux fréquences de collecte avec augmentation des passages sur les bourgs centre
- Une équipe de renfort pour le nettoyage des PAV 7j/7 (en soutien de la collecte des professionnels)

Difficultés rencontrées :

- Nécessité de compléter le volume stock des PAV (Point d'Apport Volontaire) sur le terrain
- Baisse de la qualité du tri dans les PAV (Point d'Apport Volontaire) et chez les professionnels (verre dans les OM, etc)
- De nombreux encombrants ou objets, relevant des déchèteries sur les PAV (Point d'Apport Volontaire) qui surchargent les équipes municipales
- Cartons (gros volumes, professionnels, fréquence insuffisante ?)

Colonnes ASTECH

- **Le bon de commande** n°2 est de **25 colonnes aériennes** et a malheureusement subi des retards de livraison suite à la crise sanitaire (problème d'approvisionnement en acier) :
 - Livraison prévue initialement en juillet 2021
 - Report à la mi-septembre 2021
- La proposition d'implantation des 25 colonnes ASTECH se fait à deux niveaux :
 - Équiper l'ensemble des communes d'au moins une colonne (10 colonnes)
 - Renforcer les sites les plus usités et régulièrement débordants (15 colonnes)

Lavage des colonnes

Un **Bon de Commande** a été passé avec la société ANCO avant la saison afin de pouvoir pallier aux déficiences de Biloba.

La prestation (lavage des colonnes) dure environ 15 mn par colonne et demande une coordination entre la société de lavage et le collecteur pour être plus efficace.

D'un commun accord avec la société Plancher, qui n'a pas souhaitée s'engager dans ce lavage en saison afin de conserver la disponibilité de ses véhicules pour la collecte et éviter des horaires trop matinaux pour cette prestation (gêne des résidents), le lavage a été reporté semaine 44-46 (du **2 au 19/11/21**). Ce peut être bruyant.

Si vous souhaitez voir une vidéo lavage des colonnes – société ANCO, voici un lien :

<http://www.groupe-mineris.fr/nettoyage-maintenance-conteneurs/>

Le marché de collecte de Plancher arrive à son terme le 31/12/21.

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été confiée à Verdicté/Adaltys afin de réaliser les pièces administratives et techniques du marché de collecte :

- Durée du marché : 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an
- Périmètre de la prestation :

Lot 1 : La collecte en points d'apport volontaire (colonnes aériennes) des flux OMR, Collecte Sélective, Cartons, selon les fréquences définies

Lot 2 : lavage de ces mêmes colonnes.

Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) : la collecte des déchets des professionnels en bennes à ordures ménagères, pour les flux OMR et Collecte sélective

Voici le planning de ce nouveau marché de collecte :

- Lancement appel d'offre le 10/09/21
- Remise des plis le 25/10/21 – 12h
- Commission d'Appel d'Offres le 3/11/21 – 10h
- Notification des refus à l'issue de la CAO
- Conseil du 16/11/21
- **Début de la prestation : 01/01/2022**

Fin du compte-rendu

Saint-Alban-Auriolles, le 18 octobre 2021

Brigitte Carouget, déléguée à la Commission « Ordures Ménagères »